COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 13 DECEMBRE 2024

<u>PRESENTS</u>: JC. BOULANGER, JP CUBERTAFON, J.DELAGE, G.FOREST, P.COMBROUX, S.MERILLOU, A.POUQUET, F.SOULIER, J.POLTORAK, C.FEURPRIER, F.GAY, Y.PEYRAMAURE, M.PERETTI formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS: F.ISASCA, N.MAILLER

Désignation du secrétaire de séance : J.POLTORAK

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution du marché de travaux du PUMPTRACK

A la suite d'une erreur sur l'étendue des travaux liés au PUMPTRACK (1 prestation en doublon avec le lot VRD), le devis a été modifié et porté de 88 846.77 € à 79 988.77 €

Il est proposé d'autoriser la signature de cet engagement.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

3. Modification du lot 10 PEINTURE du marché d'aménagement de l'accueil de loisirs

Vu l'attribution du lot 10 peinture dans le cadre du marché d'aménagement de l'accueil de loisirs à l'entreprise SONEX.

Considérant la défaillance de l'entreprise et le non-respect du délai d'achèvement des travaux après mise en demeure,

Vu les pénalités de retard appliquées d'un montant de 3 646,72 €,

Considérant la nécessité de faire exécuter les travaux restants avant la date d'ouverture au public,

- Nouveau montant du marché ramené à :
 - o Montant initial : 6 512.40 € HT
 - o Pénalités appliquées : 3 646.72 € HT
 - o Montant final: 2 865.68 € HT
- L'exécution des travaux non réalisés sont attribués à :
 - o Peinture finition: DUBOIS Jean-Marie
 - o Nettoyage de fin de chantier : A.G.S pour un montant de 860 € HT

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

4. Tarifs communaux 2025

• Tarifs concession cimetière et columbarium

Concession:

Ancien cimetière : 35 € m²
 Nouveau cimetière : 35 € m²

Case columbarium:

Pour 15 ans : 250 €Pour 30 ans : 400 €

• Tarifs des locations

Tarifs de location de la Salle des fêtes :

Location	Salle	Salle avec cuisine
Location aux Particuliers de la commune	170 €	200 €
Location aux Particuliers hors commune	220 €	270 €
Location à une Association de la commune	gratuit	gratuit

Location à une Association hors commune	70 €	90 €	
Caution	100 €		
Défaut de nettoyage	50 €		
Location vaisselle uniquement	50 €		
Location bas + avec ou sans cuisine	50 €		

Tarifs des Abris couverts loués aux particuliers :

Abri couvert 5x4 m²: 50 €
Abri couvert 5x8 m²: 70 €

• L'accueil périscolaire

Application d'un tarif modulé imposé par la CAF

1.1	1 1
Quotient familial	Garderie avant et après la classe Tarif horaire
De 0 à 500	0,65 €
De 501 à 800	0,70 €
Plus de 800	0,75 €

• Tarifs du repas à la cantine scolaire

Repas fourni aux élèves du primaire CP au CM2 : 2,94 €

- Repas fourni aux élèves de maternelle : 2,87 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. <u>Décisions modificatives</u>

Budget principal:

	Section de fonctionnement					
Dépenses				Recettes		
60632	Fournitures de petit équipement	- 1 500,00		7478222	CAF accueil périscolaire	2 316,00
60636	Vêtements de travail	- 500,00		6459	remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures (achat végéteaux)	- 1 000,00				
61521	Entretien de terrain	- 2 000,00				
64131	Rémunération personnel non titulaire	5 760,00				
6453	Cotisations aux caisses de retraite	2 250,00				
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (provision pour créances douteuses)	306,00				
TOTAL		3 316,00				3 316,00

Chaufferie bois:

Section d'exploitation						
Dépenses			Recettes			
6061	Fournitures non stockables	8 000,00				
6615	Intérets des comptes courants	250,00		701	Vente de produits finis (énergie)	8 250,00
TOTAL		8 250,00				8 250,00

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

6. <u>Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne</u>

A compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque "Prévoyance", à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent.

Le code général de la fonction publique confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire qui est de conclure, pour le compte des collectivités qui les ont mandatés, une convention de participation couvrant le risque « prévoyance ». A l'issue de la procédure de consultation, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès du groupement MNT / RELYENS, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

La commune de Lanouaille avait manifesté son intérêt pour cette mise en concurrence, et à ce titre, elle peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG 24, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu.

S'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents ont le choix d'adhérer ou non, mais que seuls les agents qui adhèrent au contrat, perçoivent la participation financière de l'employeur.

La participation employeur obligatoire est fixée à 15 € par mois et par agent dans le cadre de ce dispositif pour le risque "Prévoyance".

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.